

citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud

Téléphone 021 320 10 01
Lausanne
Télécopie 021 351 10 01
CCP 10-11166-3
IBAN CH62 0900 0000 1001 1166 3

Courrier L.Trivelli, Caroline 7, 1002

Courriel trivelli@citycable.ch
Internet <http://www.citrap-vaud.ch>

Lettre recommandée

Direction des travaux
de la Commune de Lausanne
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 19 juin 2014

Nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts Enquête P-132-40-3-2014

Mesdames, Messieurs,

L'Association Citrap-Vaud (Communauté d'intérêts pour les transports publics, section Vaud) forme par la présente **opposition** au projet du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, actuellement à l'enquête publique.

L'opposition conteste l'absence de liaisons suffisantes en faveur de la mobilité douce, vers l'ouest.

Elle est fondée sur les motifs suivants :

1. Le rapport justificatif selon l'article 47 OAT accompagnant le plan d'affectation cantonal n° 332 concernant la plateforme pour le Pôle muséal prévoit notamment :
 - un accès vélo traversant tout le site, d'Est en Ouest ;
 - une liaison piétonne en surface vers l'Ouest ;et cela dès la phase 1, soit dès la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (page 37).

Plusieurs autres liaisons piétonnes en surface sont prévues pour la phase 2, soit au moment de la réalisation des deux autres musées envisagés (page 38).

2. Le plan d'affectation cantonal susdit prévoit en conséquence un réseau de mobilité douce, rejoignant le pont de l'avenue Marc-Dufour au Pôle muséal, en aval du chemin de Villard, en exploitant l'aire à vocation écologique. Un maillon prévoit de surcroît une liaison piétonne directe sur le chemin de Villard à la hauteur du débouché de l'avenue Cécil.

Enfin, l'article 22 du règlement accompagnant le plan d'affectation cantonal stipule que, si l'assiette du réseau de mobilité douce est indicative, en revanche le principe du réseau de mobilité douce, que cela soit pour les piétons ou les cycles, est impératif.

3. Aujourd'hui, les plans soumis à l'enquête publique ne mentionnent qu'un mince passage public à pied de 2 mètres de largeur, entrecoupé de quatre rampes d'escaliers, "généreusement" complétées latéralement d'une rampe pour vélo.

Mais, vu la déclivité, en réalité cette liaison piétonne sera totalement inutilisable pour les cyclistes, que ce soit à la montée ou à la descente. Elle sera en outre inutilisable pour beaucoup de piétons.

De surcroît, la liaison prévue est beaucoup trop à l'Est, et ne respecte nullement le plan d'affectation cantonal.

4. Or, tant légalement qu'en opportunité, une véritable liaison en faveur de la mobilité douce, qu'elle soit piétonne ou cycliste, s'impose à travers le site du MCBA afin de créer un accès satisfaisant depuis l'Ouest non seulement au nouveau Pôle muséal, mais également et probablement même principalement vers la gare de Lausanne.

Les autorités cantonales et communales déplorent régulièrement le manque de liaisons horizontales en faveur de la mobilité douce, à Lausanne, et la difficulté d'en réaliser. Il y a ici une excellente opportunité de réaliser, facilement, une liaison de mobilité douce satisfaisante, non seulement pour les piétons ingambes, mais aussi pour les parents avec des poussettes, les personnes handicapées en chaise roulante, les cyclistes.

En définitive, c'est toute l'accessibilité et du Pôle muséal et de la gare par l'ouest qui est en cause.

5. La réalisation d'une liaison de mobilité douce entre le Pôle muséal et le pont sur l'avenue Marc-Dufour s'impose donc. Elle est possible, sans difficulté sur le plan juridique, puisque la collectivité publique, par les CFF, est propriétaire des parcelles n° 5'080 et 5'770, sur lesquelles la nouvelle liaison devrait être établie.

Techniquement, elle peut l'être sans difficulté sous la forme d'une passerelle - estacade en légère pente, rejoignant le chemin de Villard par exemple immédiatement à l'ouest des garages construits à cheval sur les parcelles n° 4'966 et 5'770 (au débouché Sud de l'avenue Cécil donc).

6. Notre Association ne saurait à cet égard admettre les propos tenus par M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis lors de la séance du groupe de concertation du Pôle muséal le 24 mars 2014, selon lequel la réflexion sur la liaison avec l'avenue Marc-Dufour ne pourrait intervenir que lors de la 2ème phase du projet.

Outre que cela n'est fondé ni en droit selon les exigences du plan d'affectation cantonal, ni en opportunité, il est ici relevé que la deuxième étape de construction du Pôle muséal (MUDAC et Musée de la photographie) pourrait n'intervenir que dans fort longtemps tant sont encore aléatoires à cet égard le résultat des enquêtes publiques, le financement par les collectivités publiques, le soutien de sponsors et de mécènes sont doute beaucoup moins intéressés aux deux futurs musées envisagés qu'au Musée cantonal des Beaux-Arts.

7. En bref, une liaison en faveur de la mobilité douce vers l'Ouest s'impose dès maintenant et sans attendre cinq, dix ou vingt ans le résultat d'études, d'autorisations et de crédits tous aléatoires en faveur de la deuxième étape du Pôle muséal.

Vous remerciant de prendre note cette opposition résolue, nous vous prions de croire, Mesdames Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Laurent Trivelli

Daniel Guillaume-Gentil